



LIGUE DU FOOTBALL
AMATEUR

BUREAU EXECUTIF DE LA LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR PROCES-VERBAL

Réunion du :	Lundi 3 juin 2024, en format électronique
Présidence :	M. Vincent NOLORGUES
Présents :	MM. Philip GUYOT DE CAILA - Philippe LE YONDRE - Christophe SOLLNER - Cédric BETTREMIEUX - Pierrick BERNARD-HERVE - Didier ESOR – Matthieu RABBY – Gérard BROUSTE - Pierre GUIBERT Mmes Marie-Christine TERRONI - Véronique LAINE

1. Accompagnement des clubs

A. Challenge National PEF : sélection des 3 clubs supplémentaires

Le Bureau Exécutif rappelle que cette saison encore, l'évènement final du Challenge National PEF rassemblera 16 délégations : 13 délégations provenant des ligues métropolitaines + 3 délégations complémentaires. Il rappelle que les 3 clubs supplémentaires proviennent des ligues ultramarines pour deux d'entre eux et d'un coup de cœur FFF pour le dernier. Les 13 premiers lauréats étant en cours d'identification par les Ligues métropolitaines et la Ligue de Corse.

Afin de sélectionner les 3 clubs complémentaires, un jury composé de membres du Groupe de Pilotage du Programme Educatif Fédéral et de représentants du Bureau Exécutif s'est réuni le vendredi 31 mai 2024 à 16h00. Une étude des propositions des lauréats issues des ligues ultramarines a amené à l'identification de l'ECOLE DE FOOT JEUNESSE SPORTIVE DU SUD (Mayotte) et de l'AIGLON LE LAMENTIN (Martinique) comme lauréats régionaux de l'outre-mer. Le Bureau Exécutif adresse toutes ses félicitations aux clubs lauréats des ligues ultramarines non retenus et salue le travail effectué par ces clubs. Il souligne le travail d'accompagnement des ligues ultramarines et encourage les clubs à poursuivre leur engagement.

Pour l'identification du coup de cœur FFF, le jury a décidé de valoriser un club provenant de la Ligue qui compte le taux d'engagement de ces clubs le plus élevé.

Parce que la Ligue qui compte le taux d'engagement le plus élevé est la Ligue des Pays de la Loire, le Bureau Exécutif valide sur proposition du jury, le club du F.C. ENTENTE DU VIGNOBLE. (Loire-Atlantique / Pays de la Loire) qui était classé 2^e au niveau régional.

*Le présent procès-verbal sera validé par le Comité Exécutif de la FFF,
lors de sa prochaine réunion*
